

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)

Le 12 février 2018, à 13 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président
M. Alan DeSousa, vice-président
M. Georges Bourelle, vice-président
Mme Lisa Christensen
Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Valérie Patreau
Mme Suzie Miron
M. Peter McQueen
Mme Micheline Rouleau
M. Richard Guay
Mme Christina Smith
M. Alain Vaillancourt

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 13 h 02.

M. Deschamps mentionne que l'adoption des recommandations mettra un terme à l'étude publique du budget du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal.

Il présente les membres de la commission à l'assemblée et explique brièvement le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Bourelle, appuyée par M. DeSousa, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur l'étude du PTI 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal

M. Deschamps procède à la lecture des 32 recommandations.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) VILLE DE MONTRÉAL ET ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER

R-1 D'adopter les prévisions du PTI 2018-2019-2020 de la Ville et de l'agglomération de Montréal et de la STM ;

2) PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI

Considérant que les Villes liées sont des partenaires de la Ville centre ;

Considérant que les élus locaux possèdent une connaissance approfondie du territoire et des besoins des citoyens ;

Considérant que, lors de l'étude publique du budget 2017 et du PTI 2017-2018-2019 de la Ville, la CFA demandait à être consultée en amont lors de l'élaboration du processus budgétaire ;

Considérant que la CFA est l'instance mandatée et reconnue par le conseil municipal et le conseil d'agglomération pour étudier les questions budgétaires à la Ville ;

Considérant que la Table des maires représente l'ensemble des arrondissements et des citoyens montréalais ;

R-2

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements afin d'obtenir leur contribution et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville ;

R-6

Adopter le PTI dès le début de l'automne de chaque année de manière à profiter des variations des prix et de l'optimisation du marché dans l'octroi de contrats ;

Considérant qu'une part importante du budget de l'agglomération est consacrée à la sécurité publique ;

Considérant que le PTI de ces services requérants (SIM et SPVM) est actuellement assimilé à celui des services exécutants (Service des TI, Service du matériel roulant et des ateliers, etc.) ;

R-7

Mandater le SIM et le SPVM de présenter leur PTI à la CFA lors de l'étude publique des PTI ultérieurs;

R-8

Présenter les informations du PTI des services exécutants en classant les informations par service requérant;

3) PRÉSENTATION DES INFORMATIONS SUR LE PTI

R-9

Identifier, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires ainsi que des objectifs et des délais de réalisation ;

R-10

Ajouter aux présentations de tous les services, lors de l'étude publique du PTI par la CFA, un tableau tel que celui produit à la page 20 de la présentation du Service de l'environnement (Annexe 1) de façon à faciliter le suivi de l'évolution des projets ;

R-11

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain PTI, différents modèles de présentation du PTI et des projets de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres et qu'ils soient compréhensibles pour tous ;

Considérant les engagements de la Ville en matière de réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant la volonté de la Ville de rendre ses infrastructures accessibles universellement ;

Considérant l'adoption de la Politique de développement social de la Ville de Montréal ;

R-12

Inclure, dans les fiches de projets du PTI, les mesures de réduction des GES ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs;

R-13

Inclure dans les présentations des services, une section qui rend compte des mesures mises en œuvre pour assurer l'accessibilité universelle des projets proposés ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs ;

R-14

Inclure dans les présentations des services une section qui rend compte des impacts sociaux des projets et des mesures de mitigation prévues pour en atténuer les effets négatifs ;

R-15

Inclure une description des phases de réalisation d'un projet au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le lexique du PTI général ainsi que dans le document de présentation du Service présenté à la CFA, lors de l'étude publique du PTI (ex. avant-projet préliminaire, avant-projet définitif, etc.) ;

R-16

Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci ;

R-17

Inclure dans les fiches du PTI concernant des grands projets le nom des services impliqués dans sa mise en œuvre ;

Considérant qu'il est de la prérogative de l'administration de prioriser les projets routiers inscrits au PTI ;

Considérant que le PTI est peu explicite quant à l'état d'avancement des projets qui s'y retrouvent d'année en année ;

Considérant que les priorités au PTI sont revues en profondeur lors d'un changement d'administration ;

R-18

Fournir dans les fiches de projet du PTI un état de situation sur l'état d'avancement des projets et expliciter les raisons justifiant le report de leur exécution, lorsque la priorité qui leur est accordée est changée;

R-19

Signifier clairement, lors de la confection des PTI ultérieurs, les règlements d'emprunt actuellement disponibles qui s'ajoutent aux montants du PTI pour réaliser un programme ou un projet ;

4) AUTRES RECOMMANDATIONS

R-20

Accélérer les investissements liés à l'accessibilité universelle de l'ensemble des stations de métro de manière à réduire de moitié l'échéance prévue pour installer des ascenseurs dans l'ensemble des stations de métro ;

R-21

Élaborer un mécanisme permettant une meilleure concertation des intervenants impliqués et affectés par la mise en œuvre du REM avec la Caisse de dépôt et prévoir des sommes pour gérer les effets de la mise en œuvre du REM sur les activités des arrondissements et des villes liées (ex. relocalisation de certaines activités municipales, réorganisation de la circulation, des stationnements ainsi que des aménagements urbains aux abords des stations, etc.) ;

Considérant que certains projets de pistes cyclables relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal ;

Considérant que les citoyens questionnent en premier lieu les élus des villes liées et des arrondissements lorsque surviennent des problèmes dans l'exécution des travaux d'aménagement de pistes cyclables sur leur territoire ;

Considérant que les villes liées ne sont pas actuellement impliquées dans les travaux d'exécution des projets de piste cyclable sur leur territoire pour les projets qui relèvent de l'agglomération ;

Considérant qu'une gestion locale des travaux permettrait de corriger plus rapidement les problématiques identifiées dans l'exécution de ces contrats et d'en informer les citoyens ;

R-22

Élaborer des ententes avec les Villes liées pour déléguer les travaux de construction des pistes du Réseau cyclable de l'Île de Montréal ;

R-23

Consulter les arrondissements et les villes liées avant la construction de toute piste cyclable sur leur territoire ;

R-24

Accroître significativement la portion du PTI dédié à l'entretien du réseau cyclable existant ;

R-25

Revoir les normes et protocoles prévus dans la programmation des feux de circulation pour s'assurer que les piétons aient suffisamment de temps pour traverser aux intersections, particulièrement autour des pôles civiques, des écoles et des résidences pour personnes âgées ;

Considérant les contraintes importantes fixées dans les programmes de financement des bornes de recharge à l'intention des arrondissements ;

Considérant que les élus dans les arrondissements connaissent les besoins et les habitudes de déplacement de leurs citoyens ;

Considérant que l'électrification des transports est une des priorités de la Ville ;

R-26

Revoir les normes et les programmes qui encadrent le financement et l'installation des bornes électriques en arrondissement afin de mieux prendre en considération les besoins et particularités de ces derniers ;

R-27

Que le projet de construction et d'implantation du Centre de gestion animalière, tel que présenté au PTI, soit revu et réévalué, compte tenu des coûts engendrés par la décontamination du terrain et de son accès limité pour les arrondissements et villes liées situés aux extrémités de l'île et que celui-ci soit positionné en considérant la densité de la population animalière à desservir ;

Considérant l'intérêt de la Ville d'électrifier les véhicules utilisés par le SPVM ;

Considérant l'intention de la Ville d'acquérir des véhicules électriques en vue de procéder à des bancs d'essai ;

R-28

De mettre sur pied un projet pilote visant à tester l'utilisation de véhicules électriques par le SPVM via une entente sans achat de véhicules ;

Considérant les objectifs de la Ville en matière de développement durable ;

Considérant le rôle central des Écocentres dans l'atteinte de ces objectifs ;

Considérant le Plan Montréal durable 2016-2020 ;

R-29

Prévoir les sommes nécessaires au PTI 2019-2020-2021 afin d'accélérer la construction des Écocentres ;

R-30

Demander au gouvernement du Québec de modifier l'encadrement juridique entourant les procédures d'expropriation, afin que celles-ci compensent la juste

valeur marchande de propriétés et non les revenus anticipés de projets futurs, pour les expropriations aux fins de conservation de milieux naturels ;

R-31

Augmenter significativement les montants dédiés à l'acquisition des terrains aux fins de conservation des milieux naturels, lors des prochains PTI ;

R-32

Présenter un état de situation et une vision pour le développement du bâtiment du restaurant Hélène-de-Champlain lors de l'étude publique du prochain PTI.

Une fois la lecture des recommandations terminée, il cède la parole à M. DeSousa.

M. DeSousa mentionne que sa formation politique appuie toutes les recommandations sauf la R-1, pour laquelle lui-même et M. Guay expriment leur dissidence. Il précise que les raisons de cette dissidence seront exposées dans un rapport minoritaire, notamment :

- le dépôt du PTI après le budget est problématique;
- la hausse de taxe se fait sans explications convaincantes sur la manière dont l'argent sera dépensé;
- des projets importants ont été retirés du PTI (travaux sur Cavendish);
- les sommes investies pour la présentation des milieux naturels sont insuffisantes;
- le niveau d'endettement de la Ville est inquiétant.

M. Deschamps cède la parole à M. Guay. M. Guay remercie le président pour son travail et confirme sa dissidence pour la R-1.

M. Bourelle mentionne que l'étude publique du PTI a mené à plusieurs recommandations pertinentes et remercie le président pour son travail. Il précise qu'en tant que représentants de l'Association des municipalités de banlieue, lui-même et Mme Smith ne peuvent pas appuyer la R-1, telle que présentée.

Cette décision se fonde sur un certain nombre de raisons qui seront exposées dans un rapport minoritaire. Entre autres, ce PTI n'aborde pas les objectifs prioritaires retenus par l'AMB, notamment de traiter les maires de banlieue (AMB) comme des partenaires et de les consulter en amont dans l'élaboration du PTI. Mme Smith appuie les commentaires de M. Bourelle et confirme sa dissidence pour R-1.

M. Deschamps propose de procéder au vote. Sur une proposition de Mme Lavigne Lalonde, appuyée par Mme Patreau, les recommandations de la commission sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de la R-1, pour laquelle M. Bourelle, M. DeSousa, M. Guay et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.

M. Bourelle souligne qu'il vote contre le PTI, mais est satisfait du PTI de la STM.

4. Période de questions et commentaires du public

| Citoyens | Questions / Commentaires |
|--|---|
| M. Pierre Pagé, Montréal pour tous | Mentionne qu'il dépose un mémoire auprès de la commission / Remercie les commissaires pour leur travail / Demande des précisions sur la manière dont les recommandations proposées par <i>Montréal pour tous</i> sont traitées par la commission. |
| M. Patrick Barnard | Remercie les commissaires pour la R-12 / Demande des précisions sur la vision de la commission à l'égard de la protection des espaces verts et bruns. |

5. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

Aucune question dans cette section.

6. Levée de l'assemblée

Au terme de cet exercice, le président de la Commission remercie les membres pour leur collaboration et pour les efforts déployés pendant la tenue de la consultation publique et les séances de travail. Il remercie les fonctionnaires et la secrétaire recherchiste, Julie Demers, pour leur collaboration tout au long des travaux, ainsi que les citoyens pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 13 h 43.

ADOPTÉ LE : 20 JUIN 2018

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste